Épiclèses et épithètes de Mars chez les Voconces de Die*

Bernard Rémy

Avec quatre dédicaces : au dieu MARS AVGVSTVS RVDIANOS (ILN, Die 205, à Saint-Andéol-en-Quint), à MARS MASVCIAcos (ILN, Die 209, à Pontaix; 213, à Aurel) et à MARS (ILN, Die 249 à La Bâtie-Mont-Saléon), Mars est très peu présent dans l'épigraphie divine des Voconces septentrionaux, alors qu'il occupe une position éminente en Narbonnaise¹. C'est notamment le cas dans la cité voisine de Vienne, où j'ai recensé dix-huit dédicaces² et huit prêtres publics, les flamines de Mars3, et un sacerdos local de Mars à Ville-la-Grand (ILN, Vienne 806). Le culte officiel de Mars n'est pas connu ailleurs en Narbonnaise. Il vaut la peine de remarquer que dans trois des quatre inscriptions retrouvées chez les Voconces de Die le nom du dieu est suivi d'une épiclèse celtique, ce qui n'est absolument pas le cas chez les Viennois, où Mars est vénéré sous son seul nom latin ou sous le nom de Mars auguste. Nous ignorons donc quelle divinité Mars a supplantée dans la cité de Vienne. Faut-il en déduire que certains Voconces n'adoraient pas tout à fait le même dieu que les Allobroges de Vienne?

Traditionnellement, depuis la conquête qui a fait connaître aux Gaulois les dieux du panthéon gréco-romain, on se demande si les dévots qui ont fait une dédicace à une divinité de nom romain priaient le dieu de Rome ou un dieu indigène dont ils avaient latinisé le nom. En fait, comme l'ont montré John Scheid⁴ et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier⁵, notamment au colloque d'Allonnes, si nous admettons une assimilation organisée et volontaire des cités gallo-romaines, éventuellement avec des variétés liées à des territoires précis (par exemple, chez les Trévires), il faut aussi admettre qu'il n'existe pas de différence entre des dieux qui seraient romains et des dieux qui seraient indigènes. Ils sont tous un peu des deux. Les divinités des cultes publics et probablement privés ne sont pas de simples transpositions de dieux superficiellement romanisés, car remplacer le nom indigène d'un dieu par un nom romain – ou même placer ce nom indigène après le nom du dieu comme épithète - indique un degré décisif d'intégration dans la religion romaine des divinités et des cultores, d'autant que l'usage des épithètes divines est profondément romain. Même si les divinités « interprétées » ont conservé une certaine dimension locale, il est probable qu'elles avaient en fait des personnalités et des fonctions très proches de celles des dieux gréco-romains du même nom, ne serait-ce que par leurs origines indo-européennes communes⁶. Comme leurs dévots, elles s'étaient romanisées. Toutefois, il est très probable qu'un certain nombre de cultores, même très romanisés, honoraient un dieu « indigène » sous le seul nom de Mars. Il n'est guère possible de les repérer, d'autant que chaque dévot pouvait se faire sa propre idée de la divinité qu'il célébrait par une inscription⁷. Toutefois, il est assez probable que la plupart priaient à titre privé les dieux officiels de leur cité. Apparemment, Mars n'était pas un dieu public des Voconces septentrionaux.

^{*} Toutes les notices des ILN, Die (RÉMY & DESAYE 2012) ont été écrites à quatre mains par H. DESAYE, fin connaisseur des Voconces de Die, et l'auteur de ces lignes. Ce texte doit donc beaucoup à la science d'H. DESAYE. Merci à Nicolas MATHIEU et à Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER de leur relecture et de leurs remarques.

^{1.} Voir l'index du CIL XII et Christol (2006) 73-85.

^{2.} ILN, Vienne 11, 12, 357, 358, 547, 548, 549, 621, 717, 753, 800, 805, 806, 809, 814, 823, 827, 828.

^{3.} ILN, Vienne 107, 374, 549, 638, 696, 771, 845, 849.

^{4.} Scheid (2006a) 297-346; id. (2006) 35-44.

^{5.} Raepsaet-Charlier (2006a) 347–435; ead. (2006b) 45–62.

^{6.} Voir déjà Jullian (1909) 128, n. 7.

^{7.} Les Gaulois qui faisaient graver des inscriptions disposaient de quelques moyens financiers et avaient peut-être une certaine culture.

Avant de tenter de comprendre les deux épiclèses et épithètes indigènes de *Mars* attestées chez les Voconces : *Rudianus* (ILN, Die 205) et *Masuciacus* (ILN, Die 209, 213), il convient d'abord de les replacer dans leur contexte et d'étudier la répartition géographique des trois inscriptions, le type de support, la date des documents, les *cultores* et les circonstances des dédicaces.

1. Répartition géographique

Les trois inscriptions ont été découvertes fortuitement dans des secteurs ruraux du territoire de la cité: à Saint-Andéolen-Quint⁸ (ILN, Die 205), à Aurel (ILN, Die 213) et à Pontaix (ILN, Die 209). Les deux premières avaient été remployées dans des bâtiments modernes. La troisième vient d'un lieu indéterminé de la grande *uilla*, installée au lieu-dit La Condamine depuis la fin du II° siècle av. J.-C. ⁹.

2. Le type de support

À Saint-Andéol-en-Quint, le support est un autel en calcaire $(101 \times 39 \times 23,2 \text{ cm})$, dont la base et le couronnement ont été arasés sur la face antérieure. Le texte est grossièrement aligné, mais les mots sont mal répartis entre les lignes et ne sont pas tous séparés. Gravées profondément, les lettres, souvent étroites, sont de médiocre facture. À Pontaix, l'inscription est inscrite sur une petite plaque en bronze, accostée de queues d'aronde $(3,3 \times 6,3 \times 0,1 \text{ cm})$. Le texte est aligné à gauche. Tous les mots semblent être séparés par des espaces, mais les lettres, en pointillé, sont très mal gravées et très difficiles à déchiffrer. Aujourd'hui perdue, la dédicace d'Aurel est connue par un dessin d'A. de Lamorte-Félines, dont le manuscrit est conservé à Die, au musée (inv. n° 68-5-14, f° 6). Elle était écrite sur un autel en calcaire, avec une base et un couronnement moulurés. Ses dimensions sont inconnues. Lors de la découverte du monument, le champ épigraphique était endommagé et A. de Lamorte-Félines a fait une mauvaise lecture du texte qui n'a pas été vu par Otto Hirschfeld et ne figure pas dans le CIL XII.

3. La date des inscriptions

Nous ne reviendrons pas sur la grande difficulté bien connue de dater les inscriptions religieuses. Ici pour deux (ILN, Die 205, 213) des trois dédicaces, nous avons la chance de disposer d'un critère de datation assez solide : l'emploi du mot deus/dea devant le nom du dieu. Comme l'ont montré Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier¹⁰ et Simina Cibu¹¹, cette formule n'apparaît pas en Occident avant 135 (AE 1969/70, 405b). Il semble donc possible de dater ces deux textes des années 150–250. Il est beaucoup plus difficile de proposer une datation pour le texte de Pontaix ; peut-être pourrionsnous envisager, avec une grande prudence, la même date¹².

4. Les cultores

Ils sont variés: à Saint-Andéol-en-Quint, les dévots étaient une communauté de *curatores*, probablement des *curatores* templi Martis (voir CIL XII 5374, à Alet), car si nous avions affaire à des *curatores pagi*, nous pouvons penser qu'ils auraient tenu à indiquer le territoire de leur fonction¹³. Il y avait donc sur place un sanctuaire rural du deus Mars Augustus Rudianus¹⁴.

À Pontaix, l'écriture est très médiocre, notamment aux lignes 3 et 4, ce qui a entraîné plusieurs lectures assez différentes de nos prédécesseurs. À la suite de Jean-Denis Long¹⁵, Otto Hirschfeld, qui n'a pas vu la petite plaque de bronze, proposait:

Marti Maxu(mo)
G(aius) Iac(-) Verus
[---]
[---]

Cette lecture semble erronée. En 1969, Henri Desaye et André Blanc¹⁶ ont proposé avec prudence un texte plus complet qui paraît certain aux deux premières lignes et à la dernière:

Mart(i) Masuciaco, Verri(us)
Albinceuelus, ex uoto s(uscepto), ueru p(osuit).

^{8.} En fait au village de Saint-Étienne-en-Quint, maintenant rattaché à la commune de Saint-Andéol.

^{9.} Sur le site, voir Blanc & Desaye (1964) 272–275; Boucher (1977) 477–478; Planchon (2008) 23–27; idem., in: CAG 26, p. 496, n° 248,3*. On y a retrouvé de nombreux objets, dont certains sont conservés au musée de Die (cuves vinaires, mosaïque, céramiques arrétines ...) et deux inscriptions (ILN, Die 208, 210). Une fouille conduite par J. Planchon est en cours.

^{10.} Raepsaet-Charlier (1993) 12–17.

^{11.} Сіви (2003) 345–348.

^{12.} Si le dévot portait les *duo nomina* seconde manière, l'hypothèse est au moins très plausible, mais si est invoqué le *Mars* de Verrius Albinus ou de Verrius Albincevelus, cette date est moins assurée.

^{13.} L'existence de *curatores pagi* reste d'ailleurs à démontrer. Ils ne sont pas attestés chez les Voconces et n'apparaissent pas dans la thèse de Tarpin (2002).

¹⁴. deo Marti/Aug(usto) Rudian/o, curator/es curauer/unt. « Au dieu Mars auguste Rudianus, les curateurs (du sanctuaire) ont pris soin (de faire élever cet autel) ».

^{15.} Long (1849) 368.

¹⁶. Desaye & Blanc (1969) 210–213, n° 9 (AE 1969/1970, 351).

Aux lignes 2–4, Verrius Albincevelus (avec un cognomen extrait de l'ancien nom de la cité de Vintimille ?¹⁷), le dédicant, serait un citoyen romain porteur des duo nomina seconde manière. La lecture de son gentilice est quasiment assurée. Relativement courant en Narbonnaise, avec un ou deux <r> (une autre occurrence dans la cité avec deux <r> : ILN, Die 135, à Die; deux avec un seul <r> : ILN, Die 35, à Die; 213, à Aurel), il pourrait être un nom latin « homonyme ». La lecture Albincevelus du cognomen doit rester une hypothèse; si elle est bonne, ce surnom gaulois serait un hapax dans les inscriptions sur pierre du monde romain.

Récemment, dans le cadre de la préparation du corpus des ILN, Die, Henri Desaye a longuement revu la plaque qui est conservée à Die au musée (inv. n° 67-2-938). Après cet examen, il a suggéré une lecture sensiblement différente de la ligne 3 et du début de la ligne 4 et une nouvelle version de l'interprétation des lignes 2-4:

Mart(i) Masuciaco Verri
Albini. Eue4 cus ?, ex uoto s(uscepto), ueru p(osuit).

Le nom de *Mars* serait suivi du nom au génitif d'un homme privé: Verrius Albinus, ce qui paraît sans exemple. Cependant, nous connaissons plusieurs dédicaces *Marti suo* en Narbonnaise (CIL XII 2986, à Remoulins; 4221, 4222, à Béziers; 5377, à Limoux)¹⁸. Citoyen romain¹⁹, Verrius Albinus ne serait donc pas le dédicant; ce serait un certain Evecus (?).

Sur le gentilice Verrius, voir ci-dessus. Albinus, le possible surnom latin, pourrait avoir été choisi pour sa ressemblance phonétique avec un nom gaulois ; il est assez présent en Narbonnaise (dix-neuf autres occurrences), dont une chez les Voconces septentrionaux (ILN, Die 130, à Die). Désigné par un nom gaulois unique, inconnu par ailleurs, Evecus (?) serait probablement un esclave qui aurait honoré le *Mars* de son maître. Le dieu aurait joué en quelque sorte le rôle d'un génie personnel qui est très couramment invoqué en Narbonnaise, notamment par les esclaves pour la protection de leur maître et par les affranchis (CIL XII 653,

à Arles, 2914, à Brignon, 3051, 3051a, 3052, 3053, 3054, à Nîmes ...).

Toutefois, en dernière analyse, il paraît plus prudent de renoncer à comprendre la fin de la ligne 3 et le début de la ligne 4. Dans les ILN, Die, nous proposons seulement :

Mart(i) Masuciaco Verri
Albin+. E++
4 +us, ex uoto s(uscepto), ueru p(osuit).

Nous hésitons donc à considérer que le nom de *Mars* était suivi du nom au génitif d'un homme privé.

À Aurel, la lecture du nom de la dédicante est un peu moins délicate²⁰. Au moins à titre d'hypothèse, avec Henri Desaye, nous pouvons proposer Veria Eunia (?). Sur le gentilice, qui semble assez bien assuré, de cette citoyenne romaine, voir ci-dessus. Le surnom Eunia, qui paraît être un *bapax* dans la Province, mais est connu à Rome (CIL VI 17344, 17351, 19300, 20133, 23611), est beaucoup plus incertain.

5. Les circonstances des dédicaces

À Saint-Andéol-en-Quint, les curateurs n'ont employé aucun formulaire religieux et se sont bornés à indiquer qu'ils avaient pris soin de faire élever l'autel. À Pontaix et à Aurel, les *cultores* ont honoré *Mars* selon les complexes modalités cultuelles romaines. Ils ont attendu la satisfaction de leur demande – plus exactement l'exécution par le dieu invoqué de sa part du contrat qu'il est réputé avoir accepté – pour s'acquitter de leur vœu, car si la demande n'était pas exaucée dans le délai imparti, le contrat était caduc. Leurs dédicaces sont donc des paiements libératoires.

L'une des formules [u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito), dans ILN, Die 213] est très courante dans la cité, comme partout. À la suite d'un ordre de la divinité (iussu), qui pourrait lui avoir été transmis pendant son sommeil, la dédicante s'est acquittée de son vœu. Dans la Province, nous avons recensé deux autres occurrences de iussu (CIL XII 4321; ILN, Vienne 631) et six de ex iussu (CIL XII 403, 1355; ILN, Aix 190; ILN, Apt 79, 109, 112). Chez les Voconces septentrionaux, est aussi attestée la forme voisine ex imperio (ILN, Die 242, à La Beaume). ex uoto s(uscepto), dans ILN, Die 209 est moins fréquent en Narbonnaise, où se rencontrent uoto suscepto (ILN, Vienne 17), à Vienne, et ex uoto suscepto

^{17.} Documentée *i. a.* comme *Albintimelion*, sa prononciation était [albintəbelyon], voir de Hoz & Luján & Sims-Williams (éd., 2005)

^{18.} Près de Bourges (CIL XIII 1353), le *Mars* de la dédicante Flavia Cuba est assimilé à un dieu gaulois : *Cososo deo Marti suo*.

^{19.} On pourrait éventuellement envisager : Verri, Albini (fili).

^{20.} deo Mar[t(i)]/ [M]asuciac[0,]/ Veria E[un]i[a] (?),/ iussu,/ u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito). « Au dieu Mars Masuciacus, Veria Eunia (?), sur ordre (du dieu), s'est acquittée de son vœu volontiers et à juste titre. »

(CIL XII 4334 [?]), à Narbonne. Notons que le dédicant avait fait le vœu de placer une lance dans le sanctuaire de *Mars* (voir ci-dessous). Au lieu de *hasta*, il a employé le mot *ueru* qui est moins courant et est donné de préférence à des armes gauloises (Caes. bell. Gall. 5, 44,7: *uerutum*).

6. Les épiclèses

6.1 RVDIANOS

À Saint-Andéol-en-Quint, est honoré le deus Mars Aug(ustus) Rudianus. Éponyme du Royans qui relevait des Viennois²¹, l'épiclèse gauloise (Delamarre [2003] 263) Rudianus « rouge » est l'une des nombreuses épithètes de Mars en Narbonnaise (Christol [2006] 78). Deux autres dédicaces à MARS RVDIANOS sont connues : à Rochefort-Samson (CIL XII 2204), dans la colonie de Valence et très probablement à Cabasse (ILN, Fréjus 162). Pour Xavier Delamarre ([2003] 263), Rudianus renverrait à la couleur du sang et aux activités guerrières²². C'est une hypothèse très probable, puisque, à Hyères, sur l'oppidum de Saint-Michel-de-Valbonne, deux dédicaces à Rudianus (CIL XII 381, 382) ont été retrouvées dans un sanctuaire indigène. Probablement élevé au IIe siècle avant J.-C., il était donc dédié à Rudianus et comportait des piliers ornés de têtes coupées (voir Jean-Pierre Brun, CAG, Le Var. 83/1, rééd., Paris 2008, 462). Pour sa part, Florian Vallentin²³ avait rapproché cet adjectif de la couleur des falaises et du sable du Royans, mais les montagnes d'Ambel et du Serre de Montué, centre probable du culte de Rudianus²⁴ - ce qui n'en fait pas pour autant un dieu des sommets et des montagnes -, ne sont pas particulièrement rouges. Il faut donc revenir à la proposition de Xavier Delamarre.

Dans son assimilation au *Mars* romain, *Rudianus* a glissé de sa fonction protectrice de la sphère militaire, guerrière, de l'époque de l'indépendance, à la sphère civile de la « paix romaine ». Il a évolué en un dieu protecteur « guérisseur », dont la personnalité et les fonctions étaient très proches du *Mars* gréco-romain, telles que les comprenaient Georges Dumézil²⁵ (« [il est prié d']arrêter, de repousser et de bouter dehors les maladies visibles et invisibles… ») et John Scheid²⁶

(« c'est par son action agressive envers toutes les forces menaçantes que Mars défend ceux qui l'implorent »). *Rudianus* pourrait avoir protégé les habitants des plaines et des vallées en contrebas du Vercors (vallée de la Gervanne en amont de Beaufort, vallée de Quint en amont du défilé des Tourettes, vallée de Marignac)²⁷.

Paul-Marie Duval²⁸, Paul M. Leunissen²⁹, Alain Villaret³⁰ et d'autres se demandaient si le mot deus qui précède le nom de la divinité ne pourrait pas avoir été employé pour désigner un dieu indigène ou un dieu « gallo-romain. » En fait, comme nous l'avons vu (p. 125), il n'existait pas de différence entre des dieux qui seraient romains et des dieux qui seraient indigènes. Avec Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier³¹, il faut donc refuser tout lien entre deus et interpretatio. Comme elle, nous pouvons remarquer que l'on trouve fréquemment dans un seul sanctuaire toutes les formules (dieu au nom romain avec ou sans deus; dieu au nom indigène, avec ou sans deus; double nom avec ou sans deus). Reste à expliquer les raisons de l'emploi de deus. En l'état de nos connaissances, ce n'est guère possible. Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier pense « à une mode ou à un sens que nous ignorons mais certainement pas au sens qu'on lui donne par tradition » (courriel du 1er septembre 2010).

Avant l'épiclèse³² Rudianus, la signification précise de l'épithète ou « qualificatif » latine « auguste » qui est accolée à plus d'une centaine de divinités (ThLL 2, col. 1393–1402, s. v. Augustus (dii)) a depuis longtemps suscité de nombreuses hypothèses intéressantes ou improbables (ainsi la primauté donnée au culte impérial par certains, comme Robert Étienne³³, est peu plausible) et est toujours très discutée³⁴; en fait, il est encore impossible de trancher.

^{21.} Voir Rémy, Introduction aux ILN, Vienne, I 28–29 et Rémy & Desaye, Introduction aux ILN, Die, p. 30–31.

^{22.} Pour Loth (1925) 215, il serait le dieu « frappeur », synonyme de *Sucellus*, le dieu au maillet. Il a été suivi par Benoît (1959) 62, 64, 82, 131.

^{23.} Vallentin (1877) 20.

^{24.} Encore peu importantes, les prospections archéologiques ont cependant permis de retrouver dans le Vercors des traces galloromaines d'élevage (PICAVET & MORIN (2008) 132–136.

^{25.} Dumézil (1987) 241.

^{26.} Scheid (1992) 25–40.

^{27.} Voir déjà Desaye (1992) 26.

^{28.} Duval (1976) 77.

^{29.} Leunissen (1985) 155–183.

^{30.} VILLARET (1999) 136.

^{31.} Raepsaet-Charlier (1993) 16–17.

^{32.} Sur les nuances entre épiclèse et épithète, voir l'article de P.-Y. LAMBERT, dans ce volume.

^{33.} ÉTIENNE (1958) 349.

^{34.} Je présente seulement les suppositions qui m'ont paru les plus vraisemblables, classées dans l'ordre chronologique. Pour Toutain (1905) 223–224, c'est un titre accroché au nom du dieu, comme une sorte de synonyme de *sanctus*, sans aucun rapport avec le nom donné à Octavien. Selon Robert (1934) 267–292, elle aurait été donnée aux divinités pour flatter l'empereur qui serait ainsi associé aux dieux immortels. Latte (1960) 324, estime que c'est seulement une marque de loyauté envers le gouvernement impérial et un moyen de renforcer la dignité du dieu. Selon Nock (1925) 91–98, l'emploi de cette épithète traduit le désir des dédicants d'appeler la protection du dieu sur les empereurs de Rome. Il a été suivi par Van Andringa (2002) 164–165.

6.2 Masyciacos

Cette épithète est attestée à Pontaix (ILN, Die 209) et à Aurel (ILN, Die 213). Comme nous l'avons vu, la lecture des deux inscriptions pose problème, mais l'épiclèse MasvCIACOS est certaine dans les deux cas. À Pontaix, est vénéré Mars Masuciacus et à Aurel, le deus Mars Masuciacus.

L'épithète celtique (Delamarre [2007] 128) Masuciacus pourrait être topique, puisqu'elle n'est attestée qu'à Pontaix et à Aurel. Toutefois, nous connaissons les noms Masucia (CIL XII 3522, à Nîmes ; CIL XIII 5285 add., à Bâle) et Masuco (CIL XIII 5292, à Bâle ; CIL VI 3213, à Rome pour un homme originaire de Rétie), qui sont typiquement indigènes (Delamarre [2007] 127–128³⁵), ce qui n'empêche pas un emploi local du théonyme à Pontaix et à Aurel. Comme le cultor de Pontaix avait promis au dieu une lance, Mars Masuciacus pourrait être lui aussi un dieu protecteur « guérisseur ». Armé d'une lance pour protéger le dédicant, Masuciacus aurait donc été identifié à juste titre avec le Mars romain.

Au total, les trois épithètes gauloises de *Mars* attestées chez les Voconces septentrionaux semblent bien confirmer que le dieu était très probablement un protecteur des hommes contre les dangers du monde.

Bibliographie

- Benoît (1959) Fernand, Mars et Mercure. Nouvelles recherches sur l'interprétation gauloise des divinités romaines, Aix-en-Provence: Édition Ophrys 1959.
- Blanc (1964) André & Desaye Henri, Inscriptions nouvelles de la Drôme, de l'Ardèche et des Hautes-Alpes, Gallia 22, 1964, 265–280.
- BOUCHER (1977) Jean-Paul, Informations archéologiques, Gallia 25, 1977, 477–478.
- BROUQUIER-REDDÉ (2006) Véronique & BERTRAND Estelle & CHARDENOUX Marie-Bernadette & GRUEL Katherine & L'HUILLIER Marie-Claude (éd.), Mars en Occident. Actes du colloque international « Autour d'Allones (Sarthe). Les sanctuaires de Mars en Occident », Le Mans, Université du Maine, 4-5-6 juin, 2003, Rennes : Presses de l'Université de Rennes 2006.
- CAG 26 = Planchon (2010) Jacques & Bois Michèle & Conjard-Réthoré Pascale, avec la collaboration de Rémy Bernard & Desaye Henri & Chouquer Gérard & Roussel-Ode Janik, Carte archéologique de la Gaule. La Drôme. 26, Paris : AIBL 2010.
- CIBU (2003) Simina, Chronologie et formulaire dans les inscriptions religieuses de Narbonnaise et des provinces al-
- **35**. Ernout & Meillet (1939) 585 (s. v. *mando*) les rangent parmi les noms latins, ce qui est beaucoup moins convaincant.

- pines (Alpes graies, pœnines, cottiennes et maritimes), Revue archéologique de Narbonnaise 36, 2003, 335–360.
- CHRISTOL (2006) Michel, Mars en Narbonnaise. Quelques remarques, in: Brouquier-Reddé et al. (2006) 73–85.
- DE HOZ (2005) Javier & LUJÁN Eugenio R. & SIMS-WILLIAMS
 Patrick (éd.), New approaches to Celtic place-names in
 Ptolemy's Geography (Tercer Coloquio Internacional,
 Madrid 2002), Madrid: Ediciones Clásicas 2005.
- DELAMARRE (2003) Xavier, *Dictionnaire de la langue gau*loise, 2^e éd., Paris : Errance 2003.
- (2007) Nomina Celtica Antiqua Selecta Inscriptionum.
 Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique,
 Paris: Errance 2007.
- Desaye (1992) Henri, Les divinités indigènes dans l'épigraphie latine des Voconces septentrionaux, Histoire et Archives drômoises 12, 1992, 19–31.
- (1969) & Blanc André, Inscriptions nouvelles de la Drôme et de l'Ardèche, Gallia 27, 1969, 206–224.
- Dondin-Payre (2006) Monique & Raepsaet-Charlier Marie-Thérèse (éd.), Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain, Bruxelles: Le Livre Timperman 2006.
- Dumézil (1987) Georges, *La religion romaine archaïque*, 2^e éd., Paris: Payot 1987.
- Duval (1976) Paul-Marie, *Les dieux de la Gaule*, 2^e éd., Paris: Presses Univ. de France 1976.
- Ernout (1939) Alfred & Meillet Antoine., *Dictionnaire* étymologique de la langue latine, 2^e éd., Paris : Klincksieck 1939.
- ÉTIENNE (1958) Robert, Le culte impérial dans la péninsule Ibérique d'Auguste à Dioclétien, Paris : École Française 1958.
- ILN, Die = Rémy (2012) Bernard & Desaye Henri, *Inscriptions Latines de Narbonnaise*. VII. *Voconces*. VII, 1. *Die*, Paris: CNRS éditions 2012.
- ILN, Vienne = RÉMY (2004–2005) Bernard (dir.), *Inscriptions Latines de Narbonnaise*. V. *Vienne*, 3 vol., Paris : CNRS éditions 2004–2005.
- JULLIAN (1909) Camille, Histoire de la Gaule III, Paris 1909.
 LATTE (1960) Kurt, Römische Religionsgeschichte, Munich:
 C. H. Beck, 1960 (Handbuch der Altertumswissenschaft,
 Abteilung 5, 4).
- LEUNISSEN (1985) Paul M., Römische Götternamen und einheimische Religion der Provinz Germania Superior, Fundberichte aus Baden-Württemberg 10, 1985, 155–183.
- Long (1849) Jean-Denis, Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens, *Mémoires présentés par* divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-

Lettres, 2^e série. Antiquités de la France, 1849, II, 278-482

- LOTH (1925) Jean, Le dieu gaulois Rudiobos, Rudianos, Revue archéologique 1925, 210–227.
- NOCK (1925) Arthur Darby, Studies in the Graeco-Roman Beliefs of the Empire, Journal of Hellenic Studies 45, 1925, 84–101.
- PICAVET (2008) Régis & MORIN Alexandre, Cabanes et enclos de bergers sur les hauts plateaux du Vercors, in : Jean-Pascal Jospin & Tassadite Favrie (éd.), *Premiers bergers des Alpes. De la préhistoire à l'Antiquité*, Golion : Infolio/Grenoble : Musée Dauphinois 2008, 132–136.
- PLANCHON (2008) Jacques, La Condamine de Pontaix : entre agriculteurs et archéologues, Chroniques du Diois, juin 2008, 23–27.
- RAEPSAET-CHARLIER (1993) Marie-Thérèse, Dis Deabusque sacrum. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies, Paris: De Boccard 1993.
- (2006a) Les dévots dans les lieux de culte de Germanie supérieure et la géographie sacrée de la province, in : DONDIN-PAYRE & RAEPSAET-CHARLIER (2006) 347–435.
- (2006b) Les cultores de Mars en Gaule Belgique, in: Brouquier-Reddé et al. (2006) 45-62.
- Rémy (1994) Bernard, Le culte de Jupiter et de Junon dans la cité de Vienne, Actes du 116^e Congrès national des Sociétés savantes, Chambéry, 1991, Paris: CTHS 1994, 49–66.

- ROBERT (1934) Louis, Études d'épigraphie grecque, Revue de Philologie 60, 1934, 267–292.
- Scheid (1992) John, Épigraphie et sanctuaires guérisseurs en Gaule, Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité 104, 1992, 25–40.
- (2006a) Les dévotions en Germanie inférieure : divinités, lieux de culte, fidèles, in : Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier (2006) 297–346.
- (2006b) Réflexions sur le Mars trévire, in : Brouquier-Reddé et al. (2006) 35–44.
- TARPIN (2002) Michel, Vici et pagi dans l'Occident romain, Rome: École Française 2002.
- TOUTAIN (1905) Jules, Les cultes païens dans l'Empire romain (provinces latines), t. I, Les cultes romains, Paris : Leroux 1905.
- Vallentin (1877) Florian, Essai sur les divinités indigètes du Vocontium d'après le monuments épigraphiques, Grenoble: Imp. Prudhomme-Dauphin et Dupont 1877.
- Van Andringa (2002) William, La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er}–III^e siècle apr. J.-C.), Paris : Errance 2002.
- VILLARET (1999) Alain, L'association de l'empereur et des dieux en Aquitaine. Son rôle dans la société et les mentalités, Aquitania 16, 1999, 127–151.